

Marc ROUXEL

Avocat à la Cour

Levan KHATIFYIAN

Avocat à la Cour

Consilium
AVOCATS

Louise CONSTANTIN

Avocat à la Cour

Valentin CESBRON

Avocat à la Cour

ADIPEC

Monsieur le Président Michel
BLANCHET

Angers, le 1^{er} décembre 2023

PAR MAIL

Affaire : ADIPEC / POWER CLOUDS

N/Réf. : 190042 MR / MR

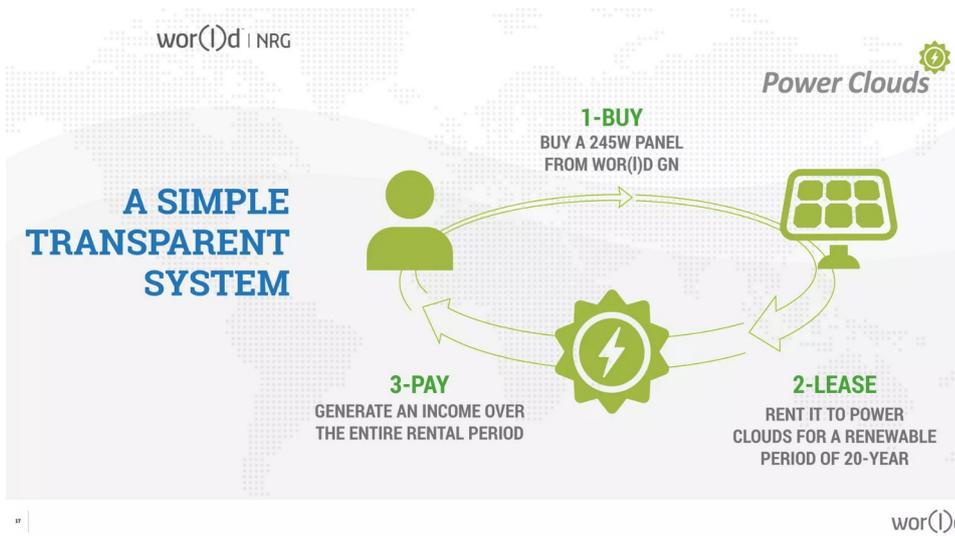
Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le prolongement de la réunion qui s'est déroulée le 05 octobre 2023 à ROME au cabinet de mon Confrère Paolo IORIO.

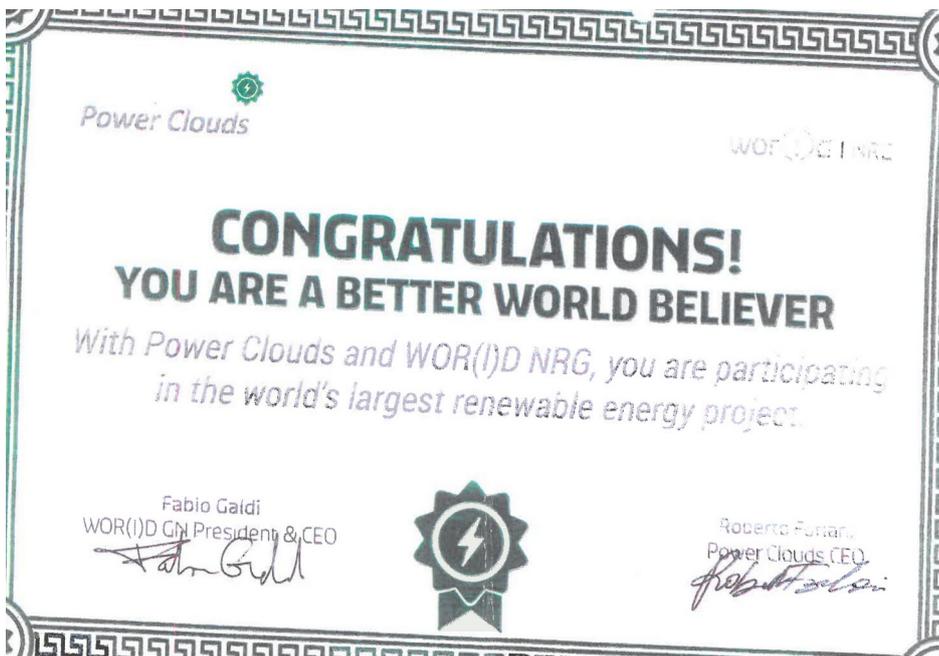
J'ai repris les éléments concernés au préalable de cette réunion.

Voici les éléments en détails :

Il résulte de l'extrait du slide WGN que le modèle économique démontre que les consommateurs faisaient l'achat des panneaux :



Chacun des membres a reçu un titre de propriété, lequel reprend tant la société WGN que la société PCH :



Les factures sont identifiées par WGN laquelle vendait des panneaux à des consommateurs :

INVOICE

World Global Network Pte. Ltd.
21 Bukit Batok Crescent
HEX 03 - 76 Wcega Tower
Singapore 658065

wor(I)d™

Invoice to:

0000

France - Region Bretagne - 22140

Ref No: 228500

Invoice Date: 2013-04-30

Invoice Number: -

Payment method: -

Item	Description	Quantity	Amount	Total (USD)
-	Power Master Pack	1	1500.000	1500.00
-	Shipping fees	1	18.000	18.000

La plainte pénale enregistrée au Nevada, en date du 20 septembre 2018, par Maitre Paolo LIORIO mentionne également :

En 2013 deux entrepreneurs italiens décidèrent de monter une affaire dans le domaine des énergies alternatives et en particulier dans les panneaux photovoltaïques. Le projet prévoyait de construire des parcs photovoltaïques, dans des pays où le développement de ces activités était favorisé et où des subventions étaient prévues pour ce genre d'initiative. Le siège de la société fut installé à Singapour où le régime fiscal est intéressant.

En conséquences, après avoir reçu l'avis d'un cabinet d'avocat de Singapour, les entrepreneurs italiens décidèrent de poursuivre leur projet, qui impliquait l'achat de terres où installer le panneaux, la vente de panneaux à des particuliers, qui voulais investir leurs épargnes en achetant le panneaux et en le louant à une société, qui aurait géré pour eux l'exploitation de l'énergie.

Les relations entre les sociétés et les particuliers étaient réglementées par des contrats :

Sur ce point, le jugement italien est erroné car il retient uniquement le fait que les particuliers devaient adhérer à WORLD GLOBAL MOBILE (?) NETWORK ; le jugement d'irrecevabilité de la plainte déposée (par qui ? nous n'en savons rien) en Italie retient que WGN achetait des panneaux pour les revendre à PC Ltd (ce qui est erroné sur le plan factuel compte tenu et de la facture, et du titre de propriété et du slide de WGN).

La société WGN garantissait le versement des loyers (cf. p. 3 du présent support).

C'est ce qui résulte du document suivant (cf. POWER UNIT LEASE AGREEMENT : 30 avril 2021 classé au dossier p. 20) :

DocuSign Envelope ID: 65700CFE-AE84-45A3-B5A4-5E4152E1EC8F

www.powerclouds.com
info@powerclouds.com



GUARANTEE SCHEDULE

Form of Guarantee

This Guarantee is made by WORLD GLOBAL NETWORK PLC a company incorporated in England and Wales with company number 08667542 whose registered office is at Suite A, 6 Honduras Street, London EC1Y 0TH.

OPERATIVE PROVISIONS

1. Definitions and Interpretation

1.1 In this Guarantee the following words and expressions shall have the following meanings:

“**Company**” means POWER CLOUDS Pte Ltd, a company incorporated and registered in the Republic of Singapore with company number 201301731C whose registered office is at 21, Bukit Batok Crescent #03-76, WCEGA Tower, Singapore 658065;

“**Guarantee**” means this Guarantee as amended or supplemented from time to time;

“**Guaranteed Amounts**” means all sums whether Lease Rentals or otherwise due and payable from time to time by the Company to the Owner under the terms of the Leasing Agreement; and

“**Leasing Agreement**” means the leasing agreement relating to a Panel (as amended, supplemented or varied from time to time) entered into between the Company and the Owner on the date set out in the attached Letter.

1.2 Words and expressions defined in the Leasing Agreement shall have the same meaning in this Guarantee and the provisions of clause 1 (Interpretation) of the Leasing Agreement shall apply, making necessary changes, to this Guarantee.

2. Guarantee - General

Selon Maître Llorio (mail du 11 août 2020 à 15h30), celui-ci représente WGN et « beaucoup d'investisseurs français ». Or, le mandat est mentionné comme étant « gratuit » et expirait, en toutes hypothèses au « 28 février 2019 ». Il est encore précisé que le mandataire devait rendre compte à son mandant...

Nous avons demandé à Maître PAOLO LIORIO le jugement en langue italienne.

Nous ne l'avons pas encore.

Quoi qu'il en soit, le fichier adhérents comptabilise 572 personnes avec un préjudice dépassant 4,6 millions de dollars.

WGN devait régler (du fait de sa garantie : cf. certificat de garantie) les investisseurs.

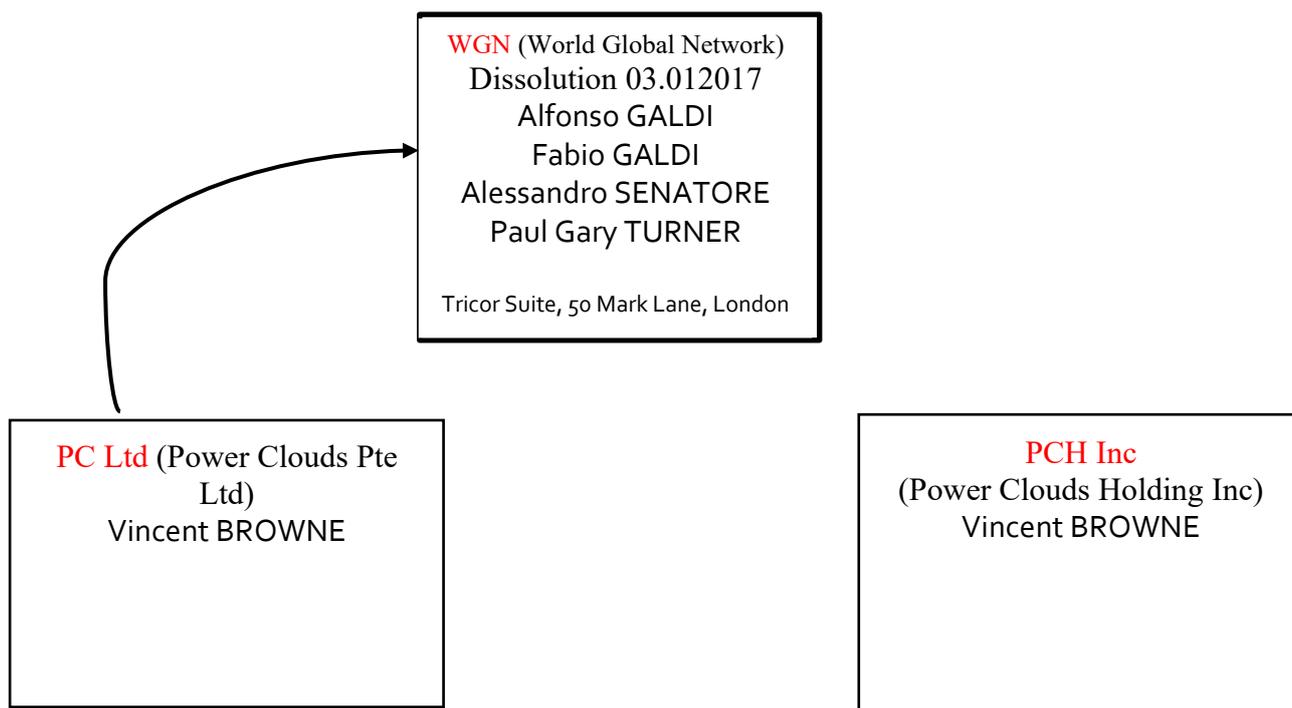
De surcroît, la plainte au NEVADA mentionnait le remboursement de 800.000 dollars, lequel aurait été avancé par Fabio GALDI et certainement remboursé par Vincent BROWNE et PCH.

Les demandes de remboursement avaient été faites par les particuliers auprès de WGN.

Maitre LORIO envoie des mails aux membres de l'association ADIPEC alors même qu'il n'a aucun mandat.

Nous lui avons demandé de ne plus s'adresser à nos clients.

L'opération peut se résumer ainsi :



Nous avons interrogé Maitre Paolo LORIO sur de nombreux points et, parmi lesquels :

- Quel était le requérant de la plainte pénale en Italie (Réponse : il semblerait que la plainte était liée à la procédure pénale ouverte en France et les autorités françaises ont communiqué aux autorités italiennes)
- Comment a débuté l'enquête préliminaire ; sur la demande de qui ?
- Jugement du tribunal de Nocera Inferiore en date du 12 juin 2019 : merci de nous le communiquer dans sa version d'origine (Réponse : Maitre LORIO doit nous communiquer la version traduite par traducteur assermenté) ;
- Le jugement du Tribunal italien mentionne notamment des sociétés qui sont étrangères aux parties et, en particulier, WORLD GLOBAL MOBILE NETWORK : qu'est-ce ? (Réponse : Maitre LORIO estime qu'il s'agit d'une erreur)
- La plainte au NEVADA a été faite par Me LORIO sur demande de WGN le 20 septembre 2018 (alors que WGN a été dissoute le 03 janvier 2017) ? pour quelles raisons ? (Réponse : Maitre LORIO considère qu'il ne pouvait y avoir de plainte pénale car il ne représentait pas de consommateurs américains)

- PCH est associée à quelle hauteur dans WGN ? (Réponse : Maître LORIO doit nous transmettre des éléments)
- Pouvez-vous indiquer quelle est la société qui a repris les actifs de WGN ? (selon nous VIVO CORP) ? (Réponse : Maître LORIO ignore cette réponse)
- Avez-vous la répartition capitalistique de la société WGN ? (Réponse : Maître LORIO ignore cette réponse)
- Qui sont les associés de PC et PCH ? (Réponse : Maître LORIO ignore cette réponse)
- Pouvez-vous nous communiquer l'accord intervenu après la plainte pénale au NEVADA (Réponse : Maître LORIO ignore cette réponse) ;
- Intervenez-vous pour WGN ? La société WGN apparait dissoute depuis la date du 03 janvier 2017 alors que le paiement a été fait pour 677.000 dollars au cours de l'année 2017 (sur quel fondement) ; (Réponse : Maître LORIO ignore cette réponse) ;
- Sur quelle base le paiement des 677.000 dollars a été fait ? Est-ce car WGN devait garantie ou non ? (Réponse : Maître LORIO ne sait pas) ;
- Dans un document, WGN aurait transféré ses actions à PC et, ensuite, PCH aurait cédé ses actions à PCH (holding) : disposez-vous de ce document de transfert ou de cession d'actions ? (Réponse : Maître LORIO ignore cette réponse) ;

Je considère, en premier lieu, qu'il convient de fustiger l'attitude de Maître LORIO qui agit sans mandat et en pur conflit d'intérêt.

Il intervient encore pour une société (au demeurant dissoute) et des particuliers (dont les intérêts sont divergents de ceux de WGN).

Je demande aux adhérents qui sont passés par des conseillers en gestion de patrimoine de venir vers moi pour un manquement de ce professionnel à son devoir de conseil.

De la même façon, j'ai sollicité un confrère Italien pour nous permettre de reprendre les éléments pénaux à la lumière des faits nouveaux que nous disposons désormais.

J'envisage, d'ici la fin de cette année, saisir le Juge d'instruction de RENNES.

Dans l'attente et restant à votre disposition,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué,


Maître Marc ROUXEL